Soixantième année. - N ° 189 A Vendredi 2 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4135

83 – VAR

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON

Extrait de jugement

Date : 18 août 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 22 AVENUE CLOVIS HUGUES.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 22, avenue Clovis-Hugues, 83000 Toulon.
Complément de jugement : Par ordonnance rendue le 18 août 2026, Madame la présidente au tribunal judiciaire de Toulon a désigné la SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Maître Adrien DUSSEAU, administrateur judiciaire, 51, cours Pierre-Puget, 13006 Marseille en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sise 22, AVENUE CLOVIS HUGUES - 83000 TOULON. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Adrien DUSSEAU, SCP CBF ASSOCIES, 51, cours Pierre-Puget, 13006 Marseille, dans un délai de trois mois à compter de la présente publication. En application des dispositions de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965, l'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois. N° RG : 2026/204650